

MOSQUEE CENTRALE ZONGO COTONOU

Association Islamique d'Information et d'Assistance Sociale (A.I.I.A.S.)

01 BP 621 Tel : 21 31 51 78 Fax : 21 31 51 79



SERMON DU VENDREDI:

خطبة الجمعة

مُؤَافَقَةُ الْعِلْمِ مَعَ الْإِسْلَامِ بِشَأْنِ تَحْرِيمِ الْخَمْرِ

**La concordance de la science avec l'Islam
sur l'interdiction de l'alcool**

Allah l'Exalté dit : « Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute-chose ? » s41 v53

DJOURM'A 27 DJOURMADAL AKHIRA 1444 A.H
Vendredi 20 Janvier 2023 AD

SERMON N° 1482

Louange à Allah, c'est Lui que nous glorifions et c'est à Lui que nous demandons assistance. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et Celui qu'Il égare nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a de divinité en droit d'être adoré qu'Allah, Le Seul sans associé et que Mohammad est Son serviteur et Messenger. Il l'a envoyé comme avertisseur et annonciateur, pour vous ordonner le convenable et vous interdire le blâmable, pour vous autoriser les bonnes choses et vous interdire les nuisibles. Que la prière, le salut et la paix soient sur lui, sa famille, ses compagnons ainsi que l'ensemble des croyants.

Allah l'Exalté dit : « **Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute-chose ?** » s41 v53

« **Et ceux à qui le savoir a été donné voient que ce qu'on t'a fait descendre de la part de ton Seigneur est la vérité qui guide au chemin du Tout Puissant, du Digne de Louange** ». s34 v6

O adorateurs d'Allah, Allah a certes envoyé le prophète Mouhammad il y a plus de 1400 ans nous enseignant que l'une des choses les plus nuisibles est l'alcool. Il a dit : « **L'alcool (toutes formes de boissons enivrantes) est la mère de tous les vices et c'est le vice le plus honteux.** » **Sounan ibn madja vol3 chap30 n3371**. De même il nous a dit : « *Ne bois pas de vin elle est la clef de tous les maux.* ». *authentique rapporté par ibn Hanbal et ibn Maja*

Certes Allah a dit vrai. Comment en serait-il autrement ? De nos jours, **une étude de LANCET menée dans 195 pays pendant plus de 20 ans et publiée par le journal officiel de TV5 monde révèle que l'alcool même lorsqu'il est consommé dans de faibles proportions a des effets néfastes, et qu'il n'y a pas de dose inoffensive. Un verre de vin ou de bière par jour pendant un an augmente de 0.5 pourcent de risque de cancer, de maladie cardiovasculaire, d'AVC et de cirrhose. Une consommation quotidienne provoquerait chaque année 100 000 morts dans le monde. Les auteurs de ce travail recommandent tout simplement de ne pas en boire.**

Proclamons donc hautement la grandeur d'Allah (Allahou Akbar) !

O porteurs de foi ! Que dire alors de celui-là qui se dit qu'il n'en prendrait qu'occasionnellement (lors des festivités par exemple) ou même quelqu'un qui se dit n'en prendre qu'une seule fois dans sa vie ? S'il arrive à une personne de n'être ivre qu'une seule fois et qu'elle fait une chose honteuse, elle le regretterait toute sa vie. Lorsqu'un buveur de "société" perd la maîtrise de lui-même une seule fois et que dans cet état d'intoxication, il commette un viol ou un acte incestueux ; même si plus tard il regrette son geste, il demeurera toute sa vie, torturé par un sentiment de culpabilité. L'asseyant, aussi bien que la victime, est marquée de façon irréparable. Et que dire de celui qui boit une seule fois alors que s'en suit la mort ? Certes : « **celui qui fornique ou boit une boisson enivrante, Allah lui retire la foi comme un d'entre vous retire sa tunique par la tête** ». *source*

Chers frères dans la foi ! L'interdiction de consommer des boissons enivrantes est établie dans le Coran et la tradition prophétique, Allah dit : « **Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin ?** » s5 v90-91

Le Messenger d'Allah- paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit : « **Toute chose enivrante est du vin et tout vin est interdit** » *Muslim 2003*. Et, d'après 'Aicha- qu'Allah l'agrée-, il a aussi dit -paix et bénédiction d'Allah sur lui- : « **toute boisson enivrante est interdite** » *Muslim 2002*. Les musulmans sont unanimes quant à son interdiction, et ce jugement s'applique à toute chose enivrante qu'elle soit

une boisson, de la nourriture, quelque chose qui s'inhale ou autre. Les drogues et ce qui s'y apparentent ont le même statut juridique que les boissons enivrantes voir pire encore.

O musulmans ! La consommation d'alcool génère des calamités et turpitudes innombrables tant sur le plan socio-économique que sanitaire:

- Quant à ses méfaits à l'échelle de la société, combien de maisons furent détruites, combien ont perdu la vie, la raison ou ont vu leur quotidien s'assombrir à cause de ce fléau. Comment pourrait-il être différemment alors que le Messenger d'Allah dit : **« l'alcool est la mère de toutes les perversions et le plus grand des grands péchés. Celui qui en boit est capable de forniquer avec sa mère, sa tante maternelle et sa tante paternelle. »** Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani Silsila sahiha 1853 ? Le mal de cette calamité n'est pas restreint à celui qui le consomme mais il s'étend aux proches de celui-ci, son entourage. L'alcoolique est insensible, il ne s'occupe pas de ses enfants et ne tient pas ses responsabilités. Il contribue à répandre la turpitude et les délits entre les musulmans. Celui qui boit est un membre corrompteur de la société dans laquelle il vit, il enjolive le mal et cherche à faire tomber l'autre avec lui. Ils sont à la source de nombreux crimes et infractions. Combien de délits ont eu lieu à cause de la consommation d'alcool. Le Messenger d'Allah dit vrai lorsqu'il dit : **« Ne bois pas d'alcool, il est la clef de tous les maux ».**

- Sur le plan économique, on parle du « coût social » engendré par la consommation d'alcool. Il s'agit, par exemple, des dépenses de soins de santé, des décès imputables à l'alcool, du manque à gagner pour les entreprises dû à l'absentéisme ou à la baisse de la productivité, des accidents et infractions à la législation.

- Sur le plan sanitaire, l'alcoolisme est une cause de maladies d'ordre physique comme psychologique. Les spécialistes ont largement démontré les conséquences désastreuses de ce poison sur la santé de l'individu, pas un membre du corps n'en est épargné. Quant aux maladies psychologiques et neurologiques elles sont innombrables, le consommateur d'alcool ou de drogue souffre de nombreux troubles comportementaux, d'angoisses... il n'est jamais tranquille, ressent des sensations de manque et d'agressivité lorsqu'il ne boit pas. Certes le Messenger d'Allah dit vrai lorsque Tariq Al Ja'fy- qu'Allah l'agrée- l'interrogea au sujet du vin et dit : **« je le fais pour l'utiliser comme remède » ; il -paix et bénédiction d'Allah sur lui- répondit : « ce n'est pas un remède mais plutôt un mal. »** Muslim

O vous les croyants...Allah a mis en garde quiconque transgresse Son commandement surtout ceux qui par conformisme ou pour gagner les bonnes grâces de ses supérieurs hiérarchiques n'hésitent à offenser Allah. **« Il n'y a pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur ».** (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7520). Celui qui boit de l'alcool est donc sous la menace de sanctions légiférées ainsi que de terribles conséquences dans sa vie.

Parmi les châtiments, le Prophète-paix et bénédiction d'Allah sur lui- a dit : Allah a maudit dix catégories de personnes au sujet de l'alcool : **1-celui qui fabrique les boissons alcoolisées, 2-celui qui se les fait fabriquer, 3-celui qui les boit, 4-celui qui les transporte, 5-celui à qui elles sont transportées, 6-celui qui les sert, 7-celui qui les vend, 8-celui qui en mange le prix, 9-celui qui les achète, 10-celui pour qui on les achète**" (hadith consigné dans le recueil de Tirmidzi).

La perte de la foi est l'une des punitions très graves de la consommation de l'alcool. Il est rapporté dans les deux recueils authentiques que le Messenger d'Allah-paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit : **« celui qui boit une boisson enivrante n'est pas croyant au moment où il boit » Muslim**

O vous les croyants, on dénombre parmi les sentences religieuses affligées au buveur, le fait qu'on n'accepte pas sa prière quarante jours durant. : **« Celui qui boit de l'alcool sans s'enivrer, Allah se détourne de lui pour une durée de quarante nuits. Et celui qui boit de l'alcool et s'enivre, Allah**

n'accepte de lui ni excuse ni compensation (ses prières et ses bonnes actions accomplies) pendant quarante nuits. Il sera du droit d'Allah de lui donner à boire de la boue de la démente qui est la sueur des réprouvés de l'enfer.» (Rapporté par Boukhari).

Celui qui boit du vin dans ce bas-monde en sera privé le jour des comptes, comme dans le recueil de Mouslim, le Messenger d'Allah dit : « ***...celui qui boit de l'alcool dans cette vie, qui meurt en persistant à en consommer sans se repentir, il n'en boira pas dans l'au-delà (vin non alcoolisé).*** »
Muslim

Pire encore, celui qui boit est menacé par l'interdiction du paradis, d'après Abou D-Dardaa -qu'Allah l'agrée- : « ***Trois personnes n'entreront pas au paradis : l'alcoolique, celui qui rompt les liens de parenté, celui qui déclare véridique la sorcellerie***» hadith authentique rapporté par ibn Hibban

Toujours parmi les punitions, le buveur de boissons enivrantes doit être fouetté. Il est rapporté d'Anas qu'Allah l'agrée « ***un homme qui avait bu de l'alcool fut amené au Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui). Il le flagella alors à l'aide d'une branche de palmier, environ quarante coups.*** » ***Boukhari et Muslim. Abou Bakr a aussi appliqué ce jugement.***

O vous les serviteurs d'Allah ! Quelles attitudes adoptées pour se prémunir de cette pratique honteuse dont les méfaits ont déjà été clairement témoigné par la science ?

- s'écarter de l'alcool ainsi que de ceux qui en consomment !
- craindre Allah et s'entraider dans la bienfaisance et la piété comme Allah nous l'a ordonné.
- renforcer la foi dans les cœurs ; si les cœurs ne sont pas habités par la foi alors les méfaits sanitaires, les problèmes psychologiques, familiaux, sociaux ou économiques ne suffiront pas pour exhorter et changer l'homme, ce dernier est faible et les tentations sont nombreuses. C'est pourquoi Allah n'a pas interdit l'alcool au début du prêche du Prophète mais une fois que la foi s'est installée dans les cœurs des musulmans, qu'elle s'y est enracinée et a pu porter ses fruits. Anas dit : « ***Il n'a pas été interdit aux arabes de choses plus dures que l'alcool*** ». Pour démontrer le fort attachement des gens de l'époque pour le vin, certains compagnons- qu'Allah les agrée- ne l'ont délaissé que lors de son interdiction formelle malgré les versets qui mettent en garde contre son mal... Mais lorsqu'on appela : « ***l'alcool a été interdit*** », les compagnons répondirent à cet appel et se débarrassèrent de ce qu'ils possédaient au point où le vin a ruisselé dans les rues de Médine.
- Ordonner le convenable et interdire le blâmable dans la société, encourager ceux qui s'y appliquent... Qu'Allah les récompense, combien de distilleries ont-ils détruites, de distributeurs ont-ils démasqués ou encore de gens perdus sauvés !
- Appliquer les peines légiférées contre sa consommation, sa commercialisation et sa donation. Certes le prophète a interdit de faire le commerce de l'alcool de quelque manière que ce soit même avec les non-musulmans.
- préserver les enfants, les informer et les éloigner des causes qui pourraient les y conduire comme les mauvaises fréquentations, les médias destructeurs ou encore les voyages vers des pays qui ont délaissé l'habit de la foi pour celui de la mécréance, la débauche et la luxure...

Enfin, nous disons à ceux qui se sont laissé embrigadés par le diable et ont chuté dans les affres de l'alcool ou autres poisons... Empressez-vous de revenir, empressez-vous au repentir avant qu'il ne soit trop tard... Allah t'a invité au repentir : « ***Dis : «Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux.»*** s4 v111

Qu'Allah fasse que nous soyons de ceux qui écoutent la parole et s'évertuent à l'appliquer de la meilleure façon.

Sollûanlânnabiyyilkarim